

Modèle de Note sur le Rendement Indirect 2026 :

la [compagnie [cinématographique [►]

NOTE SUR LE RENDEMENT INDIRECT N° XX - XXXX euros - XX/XX/20XX	
La présente note porte sur le Rendement Indirect de l'Opération Tax Shelter. Elle est envoyée à l'Investisseur lors de chaque paiement du Rendement Indirect à l'Investisseur par le Producteur.	
NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE : XXXXXXXX XXXXXX	
N°	Désignations :
12.1 MENTIONS D'IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR	
12.1.1	Nom de l'Investisseur : XXXXXXXX
12.1.2	Adresse du siège social de l'Investisseur : N° : Boite : Localité CP :
12.1.3	N° de TVA Intracom. Investisseur : BEO
12.1.4	N° de compte de l'Investisseur : IBAN : BEO BIC :
12.1.5	Adresse mail contact Investisseur :
12.1.6	Taux d'imposition de l'Investisseur : 0,00% <i>Le Taux d'imposition repris sera celui mentionné dans la fiche Engagement (voir point 1.1.8 de l'Engagement). Il est repris à titre informatif pour calculer le rendement net. Le Taux réel dépendra de la situation fiscale de l'Investisseur pour la période pour laquelle le Rendement Indirect sera comptabilisé par l'Investisseur.</i>
12.2 MENTIONS D'IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR :	
12.2.1	Nom du Producteur : LA CIE CINEMATOGRAPHIQUE SPRL
12.2.2	Adresse du siège social du Producteur : Avenue des Villas N° : 28 Boite : 0A Localité : Bruxelles CP : 1060
12.2.3	N° de TVA Intracom. Producteur : BE0460.170.770
12.2.4	N° de compte du Producteur : IBAN : BE04 3630 1213 3831 BIC : BBRUBEBB
12.2.5	Adresse mail contact Producteur : info@lacompaniecinematographique.be
12.3 MENTIONS RELATIVES AU RENDEMENT INDIRECT :	
12.3.1	Montant du Placement (voir point 3.3.1 de l'Allocation) : - €
12.3.2	Fréquence du paiement du Rendement Indirect (voir point 1.2.8 de l'Engagement) : Semestriellement
12.3.3	Taux de base annuel du Rendement Indirect : - Taux Euribor moyen 12 mois dernier semestre civil qui précède la date de paiement du Placement : 0,000% - Majoration (Article 194ter CIR92) : 0,000% Valeur totale Taux annuels : 0,000%
12.3.4	Garantie bancaire sur Rendement Indirect OUI ou NON Frais à charge de l'Investisseur si Garantie Bancaire sur Rendement Indirect (ces frais auront fait l'objet d'une facturation annexe lors de l'Appel de Fonds). <i>Point 3.4.2 de l'Allocation, à titre informatif, puisque déjà facturé par le Producteur.</i>
12.3.5	Date versement du Placement :
12.4 CALCUL DU RENDEMENT INDIRECT :	
12.4.1	Valeur du Rendement Indirect Brut : - Tranche I (+) : - Tranche II (+) : - € <i>La tranche de paiement visée par la présente Note sur le Rendement Indirect sera en gras et en surligné.</i> - Tranche III : - € - Tranche IV (solde) : Prévision d'Impôt sur Rendement Indirect (-) : - € <i>Calculé sur base du Taux repris au point 11.1.6 ci-dessus.</i> Frais à charge de l'Investisseur (Garantie Bancaire) (-) : - € <i>Attention, ces frais ne sont pas déductibles dans le chef de l'Investisseur (=DNA).</i>
12.4.2	Rappel des dates de paiement du Rendement Indirect par le Producteur sur le compte de l'Investisseur : - Versement 1 : - Versement 2 : - Versement 3 : <i>Selon la Période du Placement (durée et positionnement dans l'année), il y aura entre 1 et 4 versements pour couvrir le Rendement Indirect.</i> - Versement 4
CERTIFIE CONFORME ET EXACT A LA CONVENTION-CADRE REPRISE SOUS LE N° : XXXXXXXX	
Fait à : Bruxelles	
Le : XXXXXX	
Nom et signature Producteur : <i>La signature électronique est autorisée (scan ou signature électronique)</i>	
Toute réclamation de la part de l'Investisseur concernant le Rendement Indirect doit être notifiée par courrier postale au siège social du Producteur dans les 30 jours calendrier qui suivent la date d'émission de la présente note.	